



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau du pilotage, des compétences et de la gestion des emplois</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération</p>	<p>Note de mobilité</p> <p>DGER/SDEDC/2025</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 22/05/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures sur les postes de direction restés vacants à la rentrée scolaire 2025 au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA) à l'issue de la campagne annuelle de mobilité.

Destinataires d'exécution

Administration centrale (DGER et SRH)

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics d'enseignement agricole technique

La présente note de service ouvre la mobilité au fil de l'eau sur les emplois de directeur, de directeur adjoint d'établissement et de directeur de centres constitutifs, vacants à la rentrée scolaire 2025 en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA).

La présente note a pour objet d'appeler à candidatures sur les postes de direction restés vacants, pour la rentrée scolaire 2025, au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou des établissements publics d'enseignement agricole technique (EPNA-EPEA) à l'issue de la campagne annuelle de mobilité.

La liste des postes concernés est publiée en annexe de la présente note. Les offres d'emploi correspondantes sont consultables sur la page emploi ministérielle *Rejoignez-nous* via le lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr> .

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Pour les candidats fonctionnaires :
 - o un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
 - o la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement ;
 - o une lettre de motivation
 - o l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).
- Pour les candidats contractuels :
 - o un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
 - o le dernier diplôme obtenu ;
 - o une lettre de motivation
 - o la copie du dernier contrat ;
 - o le cas échéant, l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

Ce dossier doit être envoyé par messagerie aux adresses mentionnées dans l'offre d'emploi correspondant au poste souhaité, accessible à l'adresse indiquée ci-dessus.

Tous les candidats, y compris externes au ministère, doivent obligatoirement, avant de formaliser leur candidature, prendre contact avec les autorités mentionnées sur cette offre d'emploi.

La date limite de candidature est le jeudi 5 juin 2025, à 23h59.

La prise de fonction est au 1^{er} septembre 2025, sauf commentaire particulier concernant la date de prise de poste dans l'annexe.

Les résultats de ce fil de l'eau de printemps seront publiés le vendredi 20 juin 2025, sur la page emploi du ministère de l'agriculture <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-lenseignement-agricole/> et sur le site Chlorofil.

Pour rappel, les conditions de détachement dans le statut d'emplois régissant l'ensemble des postes de direction d'EPLEFPA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A :
	<ul style="list-style-type: none"> - soit avoir au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement*, - soit justifier 5 ans de service dans un grade d'avancement.
	les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN) agrégé, maitre de conférence...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748
	Les fonctionnaires ayant occupés un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans

Accès au groupe II	Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupés un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	<p>Justifier de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau</p> <p>Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.</p>

* *grade d'avancement :*

- *pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,*
- *pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,*
- *pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.*

** *en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.*

**Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences**

**Le sous-directeur de la gestion
des carrières et de la rémunération**

Cédric MONTESINOS

Marc CASTAINGS

Annexe A : Liste des postes - Fil de l'eau de printemps 2025 spécifique aux emplois de directeurs en EPLEFPA

Fonction	Région	EPLFPA	Structure opérationnelle	Complément	Groupe indiciaire	Numéro ODISSEE	Publication	
							v	sv
Directeur	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Tournus	EPLFPA de Tournus		II ES	A3DI002537		X
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA d'Amboise-Chambray-Lés-Tours	EPLFPA d'Amboise-Chambray-Lés-Tours		II ES	A3DI003727	X	
	Normandie	EPLFPA d'Evreux	EPLFPA d'Evreux		II ES	A3DI008462	X	
	Pays de la Loire	EPLFPA de Château Gontier	EPLFPA de Château Gontier		II ES	A3DI008955		X
	Guyane	EPLFPA de Guyane	LEGTPA de Macouria		II ES	A3DI000177		X
Directeur adjoint - FIS	Ile de France	ELEFPA de Saint Germain en Laye	ELEFPA de Saint Germain en Laye		II ES	A3DI005011	X	
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA des Combrailles	EPLFPA des Combrailles	Site de Pontaumur	II	A3DI001984	X	
		EPLFPA de Clermont Ferrand	EPLFPA de Clermont Ferrand	Siège	III ES	A3DI001827	X	
	Bretagne	EPLFPA de Merdrignac	EPLFPA de Merdrignac	Siège	III	A3DI002758	X	
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA de Bourges Le Subdray	EPLFPA de Bourges Le Subdray		III ES	A3DI003365		X
	Grand-Est	EPLFPA de la Meuse	EPLFPA de la Meuse	Siège	III	A3DI006340	X	
		EPLFPA d'Avize	EPLFPA d'Avize	Siège	III ES	A3DI004279	X	
	Hauts-De-France	EPLFPA de Douai	EPLFPA de Douai	Site de Sains	II	A3DI007647	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA d'Angoulême	EPLFPA d'Angoulême	Siège	III ES	A3DI009631	X	
	Occitanie	EPLFPA de Villefranche de Rouergue	EPLFPA de Villefranche de Rouergue	Siège	III	A3DI006782		X
		EPLFPA d'Auch	EPLFPA d'Auch	Siège	III	A3DI007078	X	
		EPLFPA de Perpignan Roussillon	EPLFPA de Perpignan Roussillon	Siège	III ES	A3DI005670	X	
		EPLFPA de la Lozère	EPLFPA de la Lozère	Siège	III ES	A3DI005568	X	
	Pays de la Loire	EPLFPA de Vic en Bigorre	EPLFPA de Vic en Bigorre	Siège	III	A3DI007323		X
		EPLFPA de Laval	EPLFPA de Laval	Siège	III ES	A3DI008857	X	
Mayotte	EPN de Mayotte	EPN de Mayotte	Siège	III	A3DI030083	X		
Directeur adjoint - FPA	PACA	EPLFPA de Digne Carmejane	EPLFPA de Digne Carmejane		III	A3DI029290	X	
Directeur d'exploitation agricole	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA de Grenoble Saint Ismier	Exploitation horticole de Grenoble Saint Ismier		III	A3DI011407	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Nevers Cosne Plagny	Exploitation agricole de Cosne-sur-Loire		III	A3DI002301	X	
	Bretagne	EPLFPA de Châteauulin Morlaix Kerliver	EPLFPA de Châteauulin Morlaix Kerliver		III	A3DI031983	X	
		EPLFPA de Châteauulin Morlaix Kerliver	Exploitation horticole de Châteauulin		III	A3DI003042	X	
	Hauts-De-France	EPLFPA du Pas de Calais	Exploitation agricole de Radinghem		III	A3DI031325	X	
		EPLFPA de Douai	Exploitation agricole du Quesnoy		III	A3DI007722	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Exploitation agricole de Magnac Laval		III	A3DI006246		X
		EPLFPA Jacques Bujault de Melle	Exploitation agricole de Melle		III	A3DI009993	X	
		EPLFPA d'Ahun	Exploitation agricole d'Ahun		III	A3DI006068	X	
		EPLFPA de Bourcefranc	Exploitation aquacole de Bourcefranc		III	A3DI009931	X	
Polynésie	EPLFPA de Montmorillon	Exploitation agricole de Montmorillon		III	A3DI010231	X		
	Exploitation agricole d'Opunohu	Exploitation agricole d'Opunohu		III	A3DI000398	X		
Directeur atelier technologique	Grand-Est	EPLFPA de la Meuse	EPLFPA de la Meuse		III	A3DI031910	X	
	Normandie	EPLFPA de Saint Hilaire du Harcouët	Centre équestre de St Hilaire		III	A3DI008254	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Bressuire	Atelier technologique et agroalimentaire Bressuire		III	A3DI025269	X	
Directeur CFA	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA du Loiret	CFA du Loiret		III	A3DI004004	X	
	Grand-Est	EPLFPA de Reithel	CFA des Ardennes		III	A3DI004062	X	
		EPLFPA de la Haute-Marne	CFA de Chaumont (EPLFPA Haute-Marne)		III	A3DI033462	X	
	Occitanie	EPLFPA de Nîmes	CFA du Gard		III	A3DI005387	X	
	Ile de France	EPLFPA de La Bretonnière	Site de Chailly du CFA de Seine et Marne		III	A3DI018091		X
Directeur CFA/CFPPA	Normandie	EPLFPA de Saint Hilaire du Harcouët	CFPPA Saint Hilaire du Harcouët		III	A3DI023958	X	
Directeur CFPPA	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	CFPPA La Barotte - Haute Côte-d'Or		III	A3DI002221	X	
	Bretagne	EPLFPA de Guingamp Kernilien	CFPPA Guingamp		III	A3DI002755	X	
	Hauts-De-France	EPLFPA d'Amiens	CFPPA Amiens le Paraclet		III	A3DI009564	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA du Pas de Calais	CFPPA du Pas de Calais		III	A3DI032982	X	
		EPLFPA de Pau Montardon	Site Montardon du CFPPA des Pyrénées Atlantiques		III	A3DI001436	X	